



LIGNE DE  
RAVITAILLEMENT

Le Canada remettait cet insigne aux vétérans de la Seconde Guerre mondiale qui s'étaient portés volontaires pour servir outre-mer. Un tel insigne témoignait du service militaire.

Original

## Insigne de service général



Insigne de service général © Musée canadien de la guerre

### Le « Service général »

L'insigne du service général était porté par d'anciens combattants qui avaient servi dans les forces militaires canadiennes durant la Seconde Guerre mondiale. Il était uniquement attribué à ceux qui s'étaient portés volontaires pour le service général. Un tel service faisait référence à tout théâtre de guerre auquel ces combattants avaient été envoyés à l'étranger, y compris l'Europe.

L'insigne n'était pas remis à ceux qui avaient été appelés à servir en vertu de la **Loi sur la mobilisation des ressources nationales**, ni à ceux qui ne s'étaient pas portés volontaires pour le service général. Cet insigne s'inscrit donc dans l'histoire de la **conscription** au Canada.

Les personnes détenant cet insigne devaient aussi avoir reçu une **libération honorable**. Plus de 900 000 hommes et femmes étaient susceptibles d'obtenir un tel insigne. L'insigne était doté d'une attache pour le fixer à des vêtements civils.

## Un symbole de service

Cet insigne comptait parmi les marques de reconnaissance du service militaire effectué au Canada pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Il était un moyen de montrer que la personne le portant avait servi dans les forces militaires.

Les premières versions étaient faites en métal plaqué. L'insigne dans la Boîte de découverte,

d'une version plus récente, est en argent. Un avis à l'arrière de l'insigne rappelait que le port par une personne ne l'ayant pas mérité était illégal.

Avec un tel insigne, les anciens combattants recevaient un petit certificat confirmant leur droit de le porter. Ils devaient avoir leur certificat sur eux chaque fois qu'ils portaient leur insigne.

## Le service militaire et la masculinité

Durant la Seconde Guerre mondiale, des pressions étaient exercées partout au Canada pour que les hommes aptes au travail

s'enrôlent. L'insigne du service général prouvait que l'homme le portant avait fait son service militaire, même s'il portait la tenue civile.

## Le saviez-vous?

Le port non autorisé de l'insigne du service général exposait à des sanctions, dont une amende de 500 \$. Cela équivaldrait à environ 7 500 \$ aujourd'hui.

## Vocabulaire

### **Conscription :**

Enrôlement de civils appelés à servir dans les forces militaires.

### **Libération honorable :**

Le fait de quitter ses fonctions militaires après s'en être bien acquitté, parfois en raison de blessures ou d'une maladie. Après la guerre, de nombreux membres des forces militaires ont été libérés parce qu'on n'avait plus besoin d'eux.

### **Loi sur la mobilisation des ressources nationales :**

Cette loi adoptée par le Parlement en 1940 exigeait des Canadiens qu'ils s'inscrivent auprès du gouvernement fédéral. Les hommes d'âge militaire pouvaient être appelés à servir dans les forces.